

**mazars**

61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie  
France



Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
France

## TELEVISION FRANÇAISE 1 SA

**Attestation des Commissaires aux comptes  
sur les informations communiquées dans le  
cadre de l'article L. 225 115 5° du code de  
commerce relatif au montant global des  
versements effectués en application des  
alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du code  
général des impôts**

Exercice clos le 31 décembre 2021

## TELEVISION FRANÇAISE 1 SA

Société anonyme

RCS Nanterre 326 300 159

### Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 5° du code de commerce relatif au montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 5° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des versements effectués en application des aliénas 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des versements effectués en application des aliénas 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des versements effectués en application des aliéna 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts figurant dans le document joint et s'élevant à 2 911 701 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La présente attestation tient lieu de certification du montant global des versements effectués en application des alinéas 1 et 4 de l'article 238 bis du code général des impôts au sens de l'article L. 225-115 5° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris-La Défense, le 18 mars 2022

Les commissaires aux comptes

Mazars

ERNST & YOUNG et Autres



Marc BIASIBETTI



Nicolas PFEUTY



## RELEVÉ DES DONNS – ACTIONS DE PARRAINAGE ET MECENAT

La loi nous fait obligation pour l'exercice clos au 31.12.2021 de communiquer à tout actionnaire qui en ferait la demande la liste des dons, des actions de parrainage et de mécénat.

Le montant global des sommes concernées s'élève à **2 911 701 €** au 31 décembre 2021.

La liste des bénéficiaires de ces dons est la suivante :

Fondation de France

IP Assas

Magie à l'hôpital

Association Juste Humain

Association François Aupetit (afa)

Association e-Enfance

La chance, pour la diversité dans les médias

Sport dans la ville

Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France

Sidaction « Ensemble contre le Sida »

ELA Association Européenne contre les Leucodystrophies

Groupe ESSEC

Fondation Francis Bouygues

Fondation TF1

Association Elle's IMAGINE'nt

Les restaurants du Cœur – Les relais du Cœur

Moteur !

Sourire à la vie

Fondation pour la Nature et l'Homme

Association Tous en Stage



Association française de lutte contre l'endométriose - EndoFrance

Journalisme & Citoyenneté

Association Matelots de la vie

Fondation Recherche Alzheimer

Stopillettrisme

Association A2MAIN

Un cadeau pour la vie – Les enfants de Nancy HACCOUN

Fondation Action Enfance

La Replique

France Alzheimer et maladies apparentées

Association les Bonnes Fées

SOS Autisme France

Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (La Fémis)

Association pour la Création de la Cité Européenne des Scénaristes

Association Premiers de cordée

Association Nouvelle Cour

Ecole de la Cité, Cinéma et Télévision

**Paris, le 3 mars 2022**

**Gilles PELISSON**

**Président Directeur Général**